

Réunion du 2 septembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procurat
(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2013/596 - Restructuration et réhabilitation de logements sociaux - 1322
Accompagnement à la réhabilitation de logements locatifs
sociaux dans le quartier de la Filature à SELESTAT**


La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de SELESTAT une subvention d'un montant total de 14 750 € pour l'accompagnement pendant dix-huit mois des locataires du quartier de la Filature à SELESTAT, pour lequel "Domial" met en place une opération de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Cette subvention se décompose comme suit :

- 12 750 € pour le cofinancement à hauteur de 50 % du coût pendant dix-huit mois d'un poste d'intervenant social à mi-temps en vue de l'accompagnement des locataires dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) (soit 35 % au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, et 15 % au titre des fonds propres du Département)

- 2 000 € pour le cofinancement du fonctionnement de l'appartement témoin réalisé dans le quartier comme support de plusieurs ateliers.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130902-80152-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/09/13